54me Année — Nouvelle série — No 175 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 5 francs SAMEDI 7 MAI 1949.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an : 200 francs
C. C. P. M.-PASCAL-LIEUTIER
156-36 Marseille

Administration-Rédaction : Télé. 1.48
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 20 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

Les Fêtes de Pentecôte à Sisteron

Il faut que chacun de nous, cette année, rivalise de la plus parfaite émulation et même dans sa petite sphère personnelle afin de donner à nos fêtes traditionnelles et à la renommée proverbiale, tout l'éclat et toute la réussite, éclipsant si possible les précédentes qui furent des merveilles et de bon goût.

Ne décevons pas nos amis du dehors, nos amis et admirateurs qui sont habitués aux prouesses Sisteronnaises.

Il y avait jadis un article de Paris synonyme de ce qui reste fignolé, fini et achevé. Il y a maintenant au Pays de la Gavotine une autre marque fine, celle qu'on ne contrefait pas, que l'on n'imite pas. Ainsi donc tous à l'ouvrage et tous au boulot pour les Fêtes de Pentecôte 1949.

L'exemple vient de haut, subventions, largesses, la municipalité, les associations publiques et privées, groupements et sociétés de notre ville, les cinéastes amateurs et la musique des « Touristes des Alpes », tous au rassemblement et tous au coude à coude, c'est la nouvelle croisade des bonnes volontés.

Mais voici le gros de la troupe, les cafetiers, les hôteliers, commerçants et artisans, constructeurs de chars, monteurs, mécanos, menuisiers, électriciens, décorateurs, que pas un ne rechigne et que tous soient embrigadés, que tous prêtent leur bénévole concours.

La Manifestation d'Art de 1949 n'aura pas sa pareille et sera dotée de 500.000 francs.

Tombola

Pour couvrir les dépenses et les frais de tout ce Corso, le Comité des Fêtes va lancer dans quelques jours, une Grande Tombola avec, pour 1er prix, une Automobile ; 2e prix, une Cuisinière électrique ; 3e prix, un Poste de TSF ; 4e prix, une Bicyclette, et une série d'autres lots de valeur offerts par nos généreux commerçants. Le prix du billet sera de 100 francs.

Allons, Mesdames et Messieurs, pour la modique et dérisoire somme de cent francs (qui ne vaut même pas l'ancienne thune de cent sous) vous risquerez demain d'avoir en poche un 1/2 million. Vous souscrirez tous en foule et en chœur à la tombola. Les billets seront très prochainement en vente chez tous les commerçants de notre ville.

—)o(—

Concours de Vitrines

Le Comité des Fêtes organise également pour Pentecôte, afin de donner de l'émulation chez les commerçants, un Grand Concours de Vitrines doté de nombreux prix. Les vitrines Sisteronnaises c'est une autre célébrité, comme le Corso. Les féeries nocturnes de l'année dernière seront encore dépassées.

Allons tous à l'ouvrage pour la bonne renommée de Sisteron.

La Commune Libre de La Baume a célébré sa Fête

Il est de notoriété publique que le premier Dimanche de Mai est une journée de pluie ou de mistral.

C'est ce premier Dimanche que la Commune Libre du Faubourg a choisi pour la célébration de sa fête. Elle avait lieu autrefois le 17 Janvier, patronée qu'elle était par les deux principaux saints du paradis : St-Antoine et St-Marcel. Si le 17 Janvier il y avait quelquefois de la neige, il y avait aussi du soleil, et la musique, n'y regardant pas de si près, donnait malgré tout son concert.

Depuis quelques années, les citoyens de la Baume, croyant bien faire, choisirent le mois de Mai — le mois des fleurs — pour célébrer leur fête. Hélas ! les Dieux se vengèrent et depuis les écluses célestes s'ouvrent et le mistral, qui sommeille en quelque coin du grand rocher, fait entendre ses mugissements violents. C'est alors que l'on dit: «Leis orgues bouffent ».

Donc, Dimanche dernier c'était fête au faubourg. Dès le matin après le tir des 10 coups de canon, les habitants étaient réveillés par la sonnerie de deux clairons qui parcouraient ce pittoresque coin. Des mâts furent dressés et une grande banderole, fixée à l'entrée du pont, portait dans toute sa longueur l'inscription suivante : « Ici, Commune Libre ; Soyez les Bienvenus ».

En effet, le Président du Comité autrement dit M. le Maire de la Commune Libre, M. Paul Michel, fit au nombreux public un accueil des plus cordial. Les « Touristes des Alpes » accompagnés de leur fanfare, furent reçus avec tous les égards, mais la pluie qui avait cessé dès le matin se mit à tomber au moment où nos musiciens s'apprêtaient à donner leur concert. Ce fut un moment de panique vite calmée car quelques rayons de soleil percèrent les nuages, et c'est alors que la fanfare et les « Touristes » purent exécuter leur programme aux applaudissements répétés d'un public nombreux venu écouter cette phalange qui s'est adjoint dans sa formation une fanfare du plus bel effet et qui porte l'effectif à 70 exécutants.

Le concert terminé, M. Michel offrit un bouquet au chef M. Dollet et lui donna l'accolade. Puis ce furent les jeux et les concours. Le concours de chant attira tous les visiteurs et nombreux furent les amateurs qui y prirent part. Le premier prix fut gagné par le jeune Henri Moullet, le fils même du Président d'honneur M. Marcellin Moullet.

Alors que les jeux et les concours avaient lieu, les musiciens et les fanfaristes furent l'objet de délicates attentions de la part du Comité qui leur offrit un apéritif. L'amabilité du Président d'honneur fut mise aussi à contribution car tous furent reçus dans son manoir ancestral où les attendait un apéritif.

Le soir à 10 heures, malgré une malencontreuse averse, le bal s'ouvrit aux sons ronflants de deux orchestres qui firent tourbillonner jeunes et vieux jusqu'à une heure assez avancée de la nuit.

Le concours de boules, comme toujours, attira plusieurs équipes qui exercèrent leur adresse au cours de cette journée.

C'était la fin, les lampions s'éteignirent un à un, les musiciens rangèrent leurs instruments et cette belle manifestation de cordialité se termina à la satisfaction de tous.

—)o(—

Voici les résultats des concours de boules : Longue : 1er prix : Meyssonnier Dagnan Bonnet ; 2e prix : Ponti Jullien Lieutaud ; 3e prix : Esclangon Euloge Clément.

Pétanque : 1er prix : Vial Goirand Fournier ; 2e prix : Roche Torin Meynier ; 3e prix : Don Patry Martin.

—)o(—

SOUSCRIPTION (suite). — Gachet 100 ; Jansson 40 ; Buès Maxime 200 ; Paret (vins) 100 ; Fiastre 100 ; Dussaillant 100 ; Plantevin 200 ; Bouchet (messagerie) 100 ; Brémond G. 100 ; Hubin 50 ; Autran 50 ; Magaud Pierre 100 ; Coutton Marcel 100.

Total à ce jour 25.816 francs.

Le Comité remercie sincèrement tous les généreux donateurs.

CHRONIQUE LOCALE

FOIRE. — Après-demain Lundi 9 Mai, se tiendra dans notre ville une grande foire. Souhaitons un beau temps et un grand nombre d'acheteurs.

CARNET ROSE. — Nous apprenons avec plaisir la naissance à Marcigny (Saône-et-Loire) de François, troisième enfant de M. et Mme Maurice Henry, industriel, et petit-fils de M. et Mme Charvet, Directeur de la Papeterie du Jabron.

Nos félicitations aux parents et grands-parents et nos meilleurs souhaits au jeune François.

BASCULES et BALANCES
automatiques et ordinaires
A. CARTIER — PEYRUIS (B.-A.)
Pour tous renseignements s'adresser
CHABAUD Frères
Sports — SISTERON

VARIETES - CINEMA
Samedi, en soirée
Dimanche, matinée et soirée
Actualités Documentaire
Dessins Animés
et un grand film d'histoire
« LA CARAVANE HEROIQUE »
La Semaine Prochaine
Danielle Darrieux, Jean Marais dans
« RUY BLAS »
d'après le roman de Victor Hugo.

VARIETES-DANCING. — A l'occasion de la Foire, aux Variétés-Dancing, à 15 heures, Grand Bal avec le concours d'un jazz réputé.

SAPEURS-POMPIERS. — A la suite d'un feu de cheminée qui s'était déclaré chez M. Chauvin René, Place du Marché, il a été versé à la caisse de secours de la subdivision des Sapeurs-Pompiers 200 frs par M. Chauvin et 500 frs par le propriétaire de l'immeuble, M. Ayasse assurances. Merci aux généreux donateurs.

—)o(—

Demain Dimanche, tous les Sapeurs-Pompiers sont priés d'être exacts à la salle des pompes à 8 h 30 pour un exercice pratique.

ON DEMANDE :
Femme de Ménage.
S'adresser au Bureau du Journal.

DON. — A l'occasion de son mariage célébré à Sisteron Samedi dernier avec Mlle Marie-Louise Richaud Monsieur Emile Turcan, comptable à l'Electricité de France de notre ville, a versé à la caisse des Anciens Combattants des Prisonniers de Guerre la somme de 500 francs.

L'Association le remercie bien sincèrement et lui adresse, ainsi qu'à sa jeune dame, ses vives félicitations et ses meilleurs vœux de bonheur.

C. G. A. — Essence Roulage. — La liste des bénéficiaires est affichée dans le hall de la Mairie. Prière de retirer les bons dans le plus bref délai.

COOPERATEURS DE PROVENCE. — Il est rappelé à tous les adhérents que c'est ce soir, Samedi 7 Mai, à 21 heures, dans la salle de la Mairie, qu'aura lieu l'Assemblée Générale. Il est du devoir de chacun d'y assister ; des informations très importantes leur seront données. Le Président : Gallissian.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.— Les contribuables sont prévenus que l'Inspecteur des Contributions Directes recevra Lundi 9 Mai, de 10 h. à midi, à la Mairie de Sisteron, où il se tiendra à leur disposition pour recevoir leurs déclarations et réclamations et leur fournir tous renseignements concernant les Contributions Directes.

TRAVAUX COMMUNAUX.— Les entrepreneurs et artisans-maçons de Sisteron sont informés qu'un marché de gré à gré sera passé avec la Commune, sur appel d'offre, pour la construction d'un bâtiment pour la station de pompage. Le projet est déposé à la Mairie où les intéressés pourront en prendre connaissance. Les propositions seront reçues le Samedi 14 Mai à 11 heures, à la Mairie.

Porcs Profitez baisse, écrivez, passez direct. ordres ou venez voir SEGUIS, porcs AURILLAC.

CINEMA D'AMATEURS. — C'est Mardi 10 Mai, à 21 heures qu'aura lieu au Touring-Hôtel la séance de projection des cinéastes amateurs de Sisteron. Le club présentera pour la grande joie des sportifs le match complet sur film 8 m/m Cerdan-Zale du championnat du monde. Quelques bandes d'essais de film en couleurs de Marcel Richaud sur Sisteron, ce qui nous permet de penser que la couleur si appréciée des amateurs remplacera dans un proche avenir les films noirs et blancs. Ensuite en 9 m/m quelques courts métrages sur les actualités Sisteronnaises : équipes sportives scolaires, la jeune musique, le défilé de la fanfare, etc.

Il est rappelé que la carte de membre sera exigée à l'entrée conformément à la loi.

PROFITEZ DES PRIX D'ETE
pour votre provision de charbon
Adressez-vous dès maintenant chez
E. JOUVE
Rue Saunerie — SISTERON

ETAT-CIVIL

du 29 Avril au 6 Mai 1949

Naissances : Mireille Béatrice Léone Chauvin, Avenue de la Libération. — Evelyne Annie Denise Pichon, Avenue de la Libération.

Mariages : Roger Emile Dor, employé SNCF à Vénissieux (Rhône) et Marie-Thérèse Céline Rulland, s.p. à Sisteron. — Eugène Vincent Julien Ponzo, comptable à Allos et Claire Aimée Gabrielle Blanc, employée des PTT, domiciliée à Sisteron, résidant à Digne. — Gustave Eugène Thomet, mécanicien et Célestine Gabrielle Jeanne Mélan, s. p., domiciliés à Sisteron.

REMERCIEMENTS

Les familles TESTANIERE, JOY et PASCAL, remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoignées leur sympathie à l'occasion du décès de

M. Henri TESTANIERE

survenu à Paris et inhumé à Sisteron.

Achetez vos Meubles directement à la Fabrique 20 % d'économie réelle
CHAMBRE depuis 30.000 frs
SALLE A MANGER depuis 45.000 frs
avant tout achat venez visiter la
Fabrique de Meubles Bouisson & Cie
10, Rue Saunerie - SISTERON

SPORTS

SISTERON-VELO

Nous sommes heureux d'enregistrer la victoire de l'équipe de football du Sisteron-Vélo au Tournoi de Sixte de Peyruis.

Cette équipe composée des meilleurs éléments locaux tels que Amayenc, Blanc, Fabre, Tron, Floch et Borel, a réussi par son jeu et sa tactique à sortir vainqueur de cette journée sportive.

Nous espérons que les couleurs du Sisteron-Vélo brilleront encore et nous adressons aux joueurs et dirigeants, nos félicitations sportives.

—)o(—

BOULE SISTERONNAISE

Les joueurs de boules qui désirent la licence pour le jeu Provençal et le Pétanque sont priés de se faire inscrire au plus tôt chez Chabaud, Sports, rue Droite, les premiers éliminatoires devant avoir lieu le 24 Mai 1949.

CONCOURS DE BOULES.— Dimanche 8 Mai, grand Concours de Boules à Pétanque. Inscriptions au Café Mondial à 14 heures.

PING - PONG

Dimanche 8 Mai 1949, un grand tournoi de Ping-Pong organisé par la section Ping-Pong du Tennis-Club Sisteronnais aura lieu dans la salle de « La Marseillaise » rue de Provence.

Les engagements gratuits, doivent être déposés avant Samedi soir 19 heures, dernier délai, auprès de M. Maimonne Raoul, Galeries Sisteronnaises, délégué pour le Ping-Pong au sein du Comité directeur du Tennis-Club Sisteronnais.

Les joueurs doivent fournir leurs balles. Les rencontres commenceront à partir de 9 h 30 et se dérouleront pendant toute la matinée.

—)o(—

PREPARATION MILITAIRE

Il est rappelé aux jeunes gens de la classe 1950 qu'en prévision de l'examen du service militaire préparatoire qui aura lieu en Juin, ils doivent suivre régulièrement les séances de révision.

Pour celle du Dimanche 8 Mai, rassemblement et appel devant la Mairie à 8 heures précises.

Les absents seront signalés à l'autorité militaire.

© VILLE DE SISTERON

Etudes de Me Charles TARTANSON, Avocat-Avoué à DIGNE
5, Avenue Joseph Reinach
de Me CHARLES-ALFRED, Avoué à DIGNE, 4, Boulevard Thiers,
et de Me Louis CASTEL, Notaire à SISTERON

VENTE par Licitation

après surenchère et baisse de mises à prix
d'Immeubles sis à Château-Arnoux et l'Escale

Adjudication le 27 Mai 1949, à 15 heures,
en la Mairie de Château-Arnoux,
par le Ministère de Me CASTEL, notaire à Sisteron.

Aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Pierre GEOFFROY, Notaire à AVIGNON, agissant en qualité de mandataire ad litem de Mademoiselle FERRAND Valentine Augusta, sans profession célibataire majeure, domiciliée à CHATEAU-ARNOUX, actuellement en traitement à l'hôpital psychiâtrique de Montdevergues, aliénée non interdite, à ces fonctions nommé par jugement du Tribunal Civil de DIGNE du vingt trois Décembre mil neuf cent quarante sept ; 2°) de Monsieur MONTIGNY Albert, journalier agricole, demeurant et domicilié à CHATEAU-ARNOUX, agissant en qualité de tuteur datif de la mineure FERRAND Marie Joséphine Augusta Annie, née à CHATEAU-ARNOUX le vingt six Juillet mil neuf cent trente trois, à ces fonctions nommé par délibération du conseil de tutelle des enfants naturels du Canton de VOLONNE en date du cinq Septembre mil neuf cent quarante quatre,

Ayant Me TARTANSON pour avoué constitué et élisant domicile en son étude,

Et en vertu : 1°) d'un procès-verbal d'adjudication dressé le dix Mars mil neuf cent quarante neuf par Me CASTEL, notaire à SISTERON concernant la vente des immeubles dépendant des successions de FERRAND Scipion, quand vivait propriétaire, demeurant et domicilié à CHATEAU-ARNOUX et y décédé le douze Février mil neuf cent vingt quatre intestat, et de Dame SAUVE Hélène Clotilde son épouse restée sa veuve, quand vivait domiciliée à CHATEAU-ARNOUX et y décédée le vingt neuf Juillet mil neuf cent trente huit, intestat, ladite vente ordonnée par jugement du Tribunal Civil de DIGNE du huit Juin mil neuf cent quarante huit ;

2°) Des surenchères du dixième portées sur le prix des lots adjugés le dix Mars mil neuf cent quarante neuf et désignés ci-après ;

3°) D'un jugement rendu par le Tribunal Civil de DIGNE le vingt six Avril mil neuf cent quarante neuf ordonnant une nouvelle adjudication de lots non adjugés le dix Mars mil neuf cent quarante neuf.

Il sera procédé le VENDREDI VINGT SEPT MAI mil neuf cent quarante neuf, à quinze heures, en Mairie de CHATEAU-ARNOUX par le ministère de Me CASTEL, notaire à SISTERON, à ces fins commis, à la nouvelle adjudication des immeubles suivants, savoir :

IMMEUBLES SURENCHERIS

IMMEUBLES sis à Château-Arnoux

PREMIER LOT

Un Grand Bâtiment d'Habitation

actuellement occupé par la Brigade de Gendarmerie de CHATEAU-ARNOUX, de 204 mètres carrés, comprenant six logements, le bureau de la Brigade, deux cours et dépendances, confrontant du levant la route de Malijai, du couchant la route nationale numéro 96, du nord le deuxième lot et du midi Benoit, cadastré section C, numéro 514 p, adjugé le dix Mars mil neuf cent quarante neuf à Cinq Cent Dix Mille Francs à Messieurs CABANES Frères, surenchéri par Monsieur RIPERT Marcel Albert, demeurant à ABIDJAN ;

NOUVELLE MISE A PRIX :
561.000 Francs

DEUXIEME LOT

UNE PETITE MAISON

à usage d'habitation, touchant du nord l'immeuble formant le premier lot, comprenant trois pièces et remise, confrontant du levant la route de Malijai, au couchant la route nationale numéro 96, du nord Bizot et du midi le premier lot, cadastré section C, numéro 514 p, adjugé le dix Mars mil neuf cent quarante neuf à Monsieur BIZOT Adrien, demeurant à SAIGON, au prix de Cent Quarante Mille Francs, et surenchéri par Monsieur CABANES François, entrepreneur à SISTERON ;

NOUVELLE MISE A PRIX :
154.000 Francs

TROISIEME LOT

Partie d'une Propriété Agricole

appelée Saint-Pierre, composée de terrain en nature de labour en grande partie arrosable de forme triangulaire, sur laquelle se trouvent édifiés des bâtiments à usage d'habitation et d'exploitation agricole, en mauvais état pour avoir été en partie sinistrés par incendie. Ensemble le droit au chemin d'accès reliant cette partie du domaine de même que le cimetière de CHATEAU-ARNOUX à la route de Malijai (chemin vicinal numéro 6) ; cette partie confrontera du levant la Durance, du couchant la voie ferrée SNCF, du nord l'abattoir Municipal et autres, cadastrée section C, numéros 506 bis p, 507 p, 508 p, 509 p, 510 p, 516 p, 517 p, lieu dit Saint-Pierre et 515 p, lieu dit Font Subrane. Superficie quatre hectares ; ledit lot adjugé le dix Mars mil neuf cent quarante neuf à Deux Cent Mille Francs à Dame CHAIX Léonie, épouse BILLAUD, institutrice à AUBIGNOSC et surenchéri par Monsieur GIRAUD Victor Léon, entrepreneur à CHATEAU-ARNOUX ;

NOUVELLE MISE A PRIX :
220.000 Francs

ONZIEME LOT

UNE PARCELLE DE TERRE en nature de labour et vague, cadastrée section D, numéros 262, 263, lieu dit Lauzières, d'une superficie cadastrale de 15 ares, 55 centiares, adjugée le dix Mars mil neuf cent quarante neuf à Mille Cent Francs à Monsieur RICHAUD Raoul, propriétaire à CHATEAU-ARNOUX et surenchérie par Monsieur BARBARIN Paul fermier, demeurant à CHATEAU-ARNOUX ;

NOUVELLE MISE A PRIX :
1.210 Francs

IMMEUBLES sis à l'Escale

DIX-NEUVIEME LOT

UNE PARCELLE DE TERRE en nature de labour, cadastrée section B, numéros 115, 116 p, 117, 118 p, 119 p, lieu dit les Plantayers d'une superficie cadastrale de un hectare, 35 ares, 77 centiares, adjugée le dix Mars mil neuf cent quarante neuf à Monsieur AVRIL Louis, demeurant à L'ESCALE, à Cent Vingt Cinq Mille Francs et surenchéri par Monsieur RICHAUD Edmond Ferdinand, agriculteur à L'ESCALE ;

NOUVELLE MISE A PRIX :
137.500 Francs

VINGT-ET-UNIEME LOT

UNE TERRE LABOURABLE, numéro 262 p, section D, quartier de Champfévrier, sise à L'ESCALE, adjugée à Cent Dix Mille Francs le dix Mars mil neuf cent quarante neuf à Monsieur AVRIL Louis, cultivateur à L'ESCALE, et surenchérie par Monsieur MEGY Charles Eléonore Antoine, cultivateur à L'ESCALE ;

NOUVELLE MISE A PRIX :
121.000 Francs

Immeubles revendus
sur baisse de mise à prix
non adjugés le 10 Mars 1949

IMMEUBLES sis à Château-Arnoux

SIXIEME LOT

UN TENEMENT DE TERRE en nature de labour, vague et oliviers sis au plateau, cadastré section C, numéros 501, 502, 503, 505, lieu dit Saint-Pierre, d'une superficie cadastrale totale de 8 hectares, 61 ares, 96 centiares ;

NOUVELLE MISE A PRIX :
10.000 Francs

SEPTIEME LOT

UNE PIECE DE TERRE en nature de vague et labour, sise sur le plateau, cadastrée section C, numéros 454 p, 488, 489 p, 490 p, 491 p, 494 p, lieu dit Blaches Gombert, de 2 hectares, 87 ares, 69 centiares ;

NOUVELLE MISE A PRIX :
3.000 Francs

HUITIEME LOT

UNE PARCELLE DE TERRE en nature de vague et labour, cadastrée section D, numéros 165, 166, 169, lieu dit Lauzières, de 1 hectare, 21 ares, 24 centiares ;

NOUVELLE MISE A PRIX :
1.000 Francs

NEUVIEME LOT

UNE PARCELLE DE TERRE en nature de labour, cadastrée section D, numéro 187, lieu dit Lauzières, de 25 ares, 84 centiares ;

NOUVELLE MISE A PRIX :
500 Francs

DIXIEME LOT

UNE PARCELLE DE TERRE en nature de labour et vague, cadastrée section D, numéros 190, 191, lieu dit Lauzières, de 28 ares, 82 centiares ;

NOUVELLE MISE A PRIX :
500 Francs

DOUZIEME LOT

UNE PARCELLE DE TERRE en nature de vague, cadastrée section C, numéros 286, 287, 288, lieu dit Fontaraya, de 1 hectare, 4 ares, 50 centiares ;

NOUVELLE MISE A PRIX :
500 Francs

TREIZIEME LOT

UNE PARCELLE DE TERRE en nature de vague, cadastrée section D, numéro 384 bis, lieu dit Saint-Jean, de 6 ares, 60 centiares ;

NOUVELLE MISE A PRIX :
500 Francs

IMMEUBLES sis à l'Escale

VINGTIEME LOT

UNE PARCELLE DE TERRE en nature de labour arrosable, cadastrée section B, numéro 556, lieu dit l'Hôte, de 2 ares, 70 centiares ;

NOUVELLE MISE A PRIX :
100 Francs

PROCEDURE

Il est rappelé que les biens ci-dessus désignés ont fait l'objet d'un procès-verbal d'adjudication dressé le dix Mars mil neuf cent quarante neuf par Me CASTEL, notaire à SISTERON, en exécution du jugement du huit Juin mil neuf cent quarante huit sus-visés ;

Par déclaration faite le quinze Mars mil neuf cent quarante neuf au greffe du Tribunal Civil de DIGNE, surenchère du dixième a été formée par Monsieur MEGY Charles Eléonore Antoine, cultivateur à L'ESCALE, ayant Me TARTANSON pour avoué constitué, sur le prix du 21e lot sus-désigné adjugé à Monsieur AVRIL Louis à L'ESCALE ; cette surenchère a été dénoncée à avoué par acte du Palais du même jour et à Monsieur AVRIL par exploit de Me BERTRAND, huissier à SISTERON, du dix sept Mars mil neuf cent quarante neuf, avec sommation d'assister à la nouvelle vente fixée au vingt sept Mai mil neuf cent quarante neuf ;

Par déclaration faite le dix huit Mars mil neuf cent quarante neuf au greffe du Tribunal de DIGNE, surenchère du dixième a été formée par Monsieur GIRAUD Victor Léon, à CHATEAU-ARNOUX, ayant Me TARTANSON pour avoué, sur le prix du 3e lot adjugé à Dame BILLAUD, née Chaix ; cette surenchère a été dénoncée à avoué par acte du même jour, à Dame BILLAUD, née Chaix, par exploit de Me BERTRAND, du vingt et un Mars, avec sommation d'assister à la vente du vingt sept Mai, et à Monsieur BARBARIN Paul, par exploit de Me PROVENT, huissier à VOLONNE, du vingt et un Mars mil neuf cent quarante neuf, ce dernier ayant exercé le droit de préemption, en sa qualité de fermier ;

Par déclaration au greffe du Tribunal de DIGNE du dix huit Mars mil neuf cent quarante neuf, surenchère du dixième a été formée par Monsieur RIPERT Marcel Albert à ABIDJAN (AOF) ayant Me TARTANSON pour avoué constitué, sur le prix du 1er lot adjugé à Messieurs CABANES François et CABANES Joseph ; cette surenchère a été dénoncée à avoué par acte du Palais du dix huit Mars et à Messieurs CABANES par exploit de Me BERTRAND du vingt et un Mars avec sommation d'assister à la vente le vingt sept Mai ;

Par déclaration au greffe du Tribunal de DIGNE du dix sept Mars mil neuf cent quarante neuf, surenchère du dixième a été formée par Monsieur BARBARIN Paul, fermier, ayant Me TARTANSON pour avoué constitué, sur le prix du 11e lot adjugé à Monsieur RICHAUD Raoul ; cette surenchère a été dénoncée à avoué par acte du Palais du même jour et à Monsieur RICHAUD par exploit de Me BERTRAND du dix sept Mars mil neuf cent quarante neuf avec sommation d'assister à la nouvelle mise en vente ;

Par déclaration au greffe du Tribunal de DIGNE du dix neuf Mars mil neuf cent quarante neuf, surenchère du dixième a été formée par Monsieur CABANES François ayant Me TARTANSON pour avoué constitué sur le prix du 2e lot adjugé à Monsieur BIZOT Adrien ; cette surenchère a été dénoncée à avoué le même jour par acte du Palais, puis dénoncée à Monsieur BIZOT Adrien par exploit de Me BERTRAND du vingt et un Mars mil neuf cent quarante neuf et à Monsieur BARBARIN, qui a exercé le droit de préemption à l'encontre de Monsieur BIZOT, par exploit de Me PROVENT du vingt et un Mars mil neuf cent quarante neuf, avec sommation d'assister à la vente du vingt sept Mai ;

Par déclaration au greffe du Tribunal de DIGNE du dix neuf Mars mil neuf cent quarante neuf, surenchère du dixième a été formée par Monsieur BARBARIN Paul, demeurant à CHATEAU-ARNOUX ayant Me CHARLES-ALFRED pour avoué constitué, sur le prix du 2e lot adjugé à Monsieur BIZOT Adrien, instituteur à SAIGON ; cette surenchère a été dénoncée régulièrement à Me TARTANSON, avoué, par acte du Palais du dix neuf Mars mil neuf cent quarante neuf, avec sommation d'assister à la nouvelle mise en vente ;

Par déclaration au greffe du Tribunal de DIGNE du dix neuf Mars mil neuf cent quarante neuf, surenchère du dixième a été formée par Monsieur RICHAUD Edmond Ferdinand, ayant Me TARTANSON pour avoué constitué, sur le prix du 10e lot adjugé à Monsieur AVRIL Louis, demeurant à L'ESCALE ; cette surenchère a été dénoncée à avoué par acte du Palais du même jour et audit Monsieur AVRIL, par exploit de Me BERTRAND du vingt et un Mars mil neuf cent quarante neuf, avec sommation d'assister à la nouvelle mise en vente ;

Enfin par exploit de Me BERTRAND huissier à SISTERON, du vingt cinq Mars et en vertu de l'Art. 709 § 4 du Code de Proc. Civ. notification des surenchères sus-énoncées a été faite à la requête de Monsieur Pierre GEOFFROY, notaire à AVIGNON et de Monsieur MONTIGNY Albert, requérants sus-nommés sous la constitution de Me TARTANSON pour avoué aux dits surenchérisseurs : Messieurs CABANES François et Joseph, entrepreneurs à SISTERON ; Monsieur BIZOT Adrien ; Dame CHAIX, épouse BILLAUD ; Monsieur RICHAUD Raoul, Monsieur AVRIL Louis et Monsieur BARBARIN Paul se trouvant substitués à l'adjudicataire BIZOT ;

OBSERVATIONS

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges déposé en l'étude dudit Me CASTEL, notaire à SISTERON, la nouvelle vente aura lieu sur les mises à prix ci-dessus fixées.

Les frais préalables à la vente seront payés en sus du prix.

Pour tous renseignements s'adresser en l'étude de Me CASTEL, notaire à SISTERON.

Fait à DIGNE le cinq Mai mil neuf cent quarante neuf.

Ch. TARTANSON,
avoué poursuivant.

PEDICURE MEDICALE
(agréée par la Sécurité Sociale)
MANUCURE
Yvette SIVAN
Diplômée E. B.
1, Avenue Joseph-Reinach — **DIGNE**
TOUS SOINS DE BEAUTE
EPILATIONS
HAUTE FREQUENCE
Téléphone 2.85 Sur rendez-vous
Mme SIVAN se tiendra à la disposition des intéressés le jour de la Foire, de 9 heures à 15 heures, à l'Hôtel du Tivoli.

ALLO ! Allo !... Ici 178 !...
AUTOS — MOTOS — VELOS
MACHINES A COUDRE
Atelier de Mécanique Générale
POUR TOUS TRAVAUX
de Réparation de construction
et de transformation
Allez chez... **ROME**
Rue Saunerie — SISTERON

TOUTES REPARATIONS
D'HORLOGERIE
Travail soigné dans bref délai
Prix Modérés
CHAUVIN Amand
Rue Poterie, La Coste — SISTERON

Studio Baroux-Grangier
M. BAROUX, photographe à DIGNE, informe son aimable clientèle qu'il vient de reprendre son activité pour les photos d'art et agrandissements, 3, rue Droite (Maison Clergues), au 2e étage, les jours de Foire de 10 heures à 16 heures.

HERNIE
Chute de MATRICE, de l'ESTOMAC du REIN — EVENTRATION
Infirmités dangereuses, parfois mortelles
Contention totale garantie par les nouvelles Ceintures Médicales de
R. COSSET de Paris
Spécialiste-Orthopédiste
qui recevra de 9 à 15 h. à :
DIGNE — Samedi 7 Mai Hôtel Boyer-Mistre
SISTERON — Lundi 9 Mai Hôtel des Acacias
MANOSQUE — Samedi 14 Mai Hôtel Pascal
ORAISON — Mardi 17 Mai Hôtel Nègre
Cabinet Régional, 10, Rue Amiral de Grasse — Nice — sur rendez-vous.
GAINES — VARICES
ORTHOPEDIE - PROTHESE

Porcs Baisse. Mâles, Femelles, castr. Profitez. Ecrire : **CASTAGNIER**, hongr., ROUGET (Cantal).

CURBANS (Basses-Alpes)

C. U. M. A. St-Pierre

Complément à l'article paru dans le numéro du 16-4-49

Sont nommés commissaires aux comptes de la dite Coopérative :
Messieurs ROBERT Yvan et PELLOUX Louis, cultivateurs, domiciliés à CURBANS (Basses-Alpes).
Sont désignés par le Conseil d'Administration à représenter la Coopérative en toute occasion et à signer toutes pièces se rapportant à cette dernière :
Monsieur ROLLAND Louis ou, à défaut, Monsieur JEANSELME Marcel.
CURBANS, le quatre Mai mil neuf cent quarante neuf.

Le Président : ROLLAND.

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

PEINTURE — BADIGEON — VITRERIE — PAPIERS PEINTS
J. BONNEFOY
Avenue de la Libération
SISTERON (B.-Alpes)
Devis gratuit sur demande
PRIX MODERES

© VILLE DE SISTERON